

PRESIDENCE

Délibération N° 2017-75

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 27 octobre 2017,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;
- Vu** l'avis du Comité technique en date du 17 octobre 2017,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Campagne d'emplois BIATSS 2018

1/ Support d'emploi des personnels BIATSS

Le Conseil d'administration approuve les supports d'emploi des personnels BIATSS, conformément aux documents joints en annexe, sous réserve :

- de l'ajout d'un poste à la Direction des Systèmes d'Information ;
- d'une compensation financière versée par le Ministère pour les concours Sauvadet en 2018 à l'instar des années précédentes ;
- que le poste à la DFVE catégorie A soit un poste filière ITRF, corps IGE.

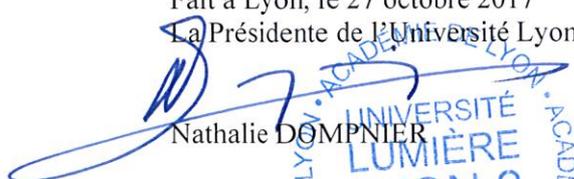
La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 16

Présents et représentés : 20

Fait à Lyon, le 27 octobre 2017
La Présidente de l'Université Lyon 2


Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

Présidence

Campus Berges du Rhône - 18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Téléphone : +33 (0)4 78 69 71 52 - Télécopie : +33 (0)4 78 69 76 75
presidence@univ-lyon2.fr - <http://univ-lyon2.fr>